

Conformité québécoise au Guide de l'ASSTSAS 2021 - Pharmacie

Emma Pinet¹, Annie Langlais², Kathia Gagnon³, Jean-François Bussières^{1,4}, Cynthia Tanguay¹

¹Unité de recherche en pratique pharmaceutique, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; ²CHU de Québec – Université Laval (Québec) Canada;

³CIUSSS Est-de-Montréal, Montréal (Québec) Canada; ⁴Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada



Contexte

- Guide de manipulation sécuritaire des médicaments dangereux de l'Association pour la santé et la sécurité au travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) mis à jour en 2021

- Recommandations en 3 groupes du National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH) 2016 :

- G1 : antinéoplasiques
- G2 : non-antineoplasiques dangereux
- G3 : risque reproduction

- Communauté de pratique créée en soutien à l'implantation des nouvelles mesures



asstsas.qc.ca/gp65

Objectif

- Décrire l'autoévaluation des établissements au chapitre pharmacie du Guide de l'ASSTSAS

Méthodes

- 116 critères sélectionnés du Guide sur le chapitre 3- Pharmacie

- Aménagement (n=18 critères)
- Pratiques sécuritaires (n=98)

- Critères selon formulation originale du Guide

- Questionnaire en ligne sur Research Electronic Data Capture (REDCap)



- Chaque répondant autoévaluait sa conformité :

Conforme	Si vous jugez que votre pratique est conforme à la recommandation du Guide
Non conforme	Si vous jugez que votre pratique n'est pas entièrement conforme à la recommandation du Guide, et qu'il y a place à l' amélioration

- Seule la cote non-conforme permettait l'apparition d'une boîte pour indiquer l'action correctrice à instaurer

- Période de réponse : 4 juin 2021 au 1 décembre 2021

- Les centres étaient invités à communiquer avec les différents départements impliqués pour compléter leur auto-évaluation

Résultats

- 46 questionnaires complétés (28 établissements représentant 68 installations)
- La conformité globale variait par chapitre (Fig.1)

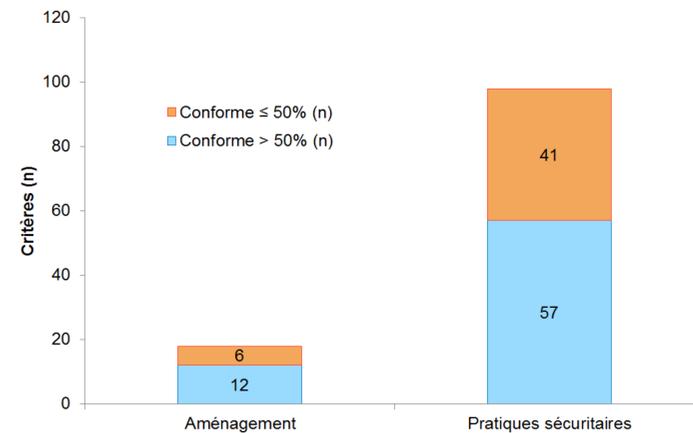


Figure 1. Critères pour lesquels plus ou moins de 50% des répondants ont indiqué une cote « Conforme »

- Conformité détaillée pour certains critères d'intérêts (Tab I-II)

Tableau I. Sélection de critères - sous-section 3.1 Pharmacie - Aménagement

Critère	Conforme (n/N, %)	Non-conforme (n/N, %)	NA (n)
Salle blanche de niveau ISO 7 ou mieux	40/40 (100%)	0/40 (0%)	4
Sas de niveau ISO 7 ou mieux	40/40 (100%)	0/40 (0%)	4
Gradients de pression entre la salle blanche, le sas et les autres locaux générés par la ventilation	37/41 (90%)	4/41 (10%)	3
Zone distincte pour réception, déballage et nettoyage de G1, identifiée par un symbole approprié - pharmacie oncologie	29/41 (71%)	12/41 (29%)	3
ESB de classe II type B2 avec vitre de protection	39/40 (98%)	1/40 (3%)	4
△ Aires d'entreposage des contenants de déchets cytotoxiques et pharmaceutiques sous clé et identifiées par le symbole approprié - pharmacie d'oncologie	16/38 (42%)	22/38 (58%)	6
△ Zone distincte pour réception, déballage et nettoyage de G1, identifiée par un symbole approprié - G1 à la pharmacie centrale	14/38 (37%)	24/38 (63%)	6
△ Aires d'entreposage des contenants de déchets G1 sous clé et identifiées par le symbole approprié - pharmacie centrale	15/39 (38%)	24/39 (62%)	5
Évacuation de l'air à l'extérieur, vitesse de captage de 50-100 pieds/minutes	23/40 (58%)	17/40 (43%)	3
△ Local d'entreposage à pression négative et évacuation de l'air à l'extérieur	3/14 (21%)	11/14 (74%)	0

Légende : ISO : Organisation internationale de normalisation, G1 : médicament dangereux de groupe 1, ESB : Enceinte de sécurité biologique, NA : non applicable, △ Dénote un critère avec une conformité ≤50%.

Tableau II. Sélection de critères - sous-section 3.2 Pharmacie - Pratiques sécuritaires

Critère	Conforme (n/N, %)	Non-conforme (n/N, %)	NA (n)
Commande sur bon de commande distinct - G1	24/43 (56%)	19/43 (44%)	1
△ Commande sur bon de commande distinct - G2	2/41 (5%)	39/41 (95%)	1
△ Déballage dans zone dédiée - G1	29/44 (66%)	15/44 (34%)	0
△ Nettoyage des contenants avant entreposage - G1	19/43 (44%)	24/43 (56%)	1
△ Entreposage dans zone distincte - G1	26/43 (60%)	17/43 (40%)	0
△ Entreposage dans zone distincte - G2	7/44 (16%)	37/44 (84%)	0
Préparation dans ESB de classe II type B2 ou ICPS - G1	39/40 (98%)	1/40 (3%)	4
△ Préparation dans ESB de classe II type B2 ou ICPS - G2	4/39 (10%)	35/39 (90%)	5
Distribution dans forme finale - G1	38/43 (88%)	5/43 (12%)	0
Distribution dans forme finale - G2	24/43 (56%)	19/43 (44%)	0
Espace dédié pour manipulation de comprimés ou capsules - G1	33/43 (77%)	10/43 (23%)	0
△ Espace dédié pour manipulation de comprimés ou capsules - G2	16/42 (38%)	26/62%	1
△ Enceinte de sécurité pour manipulation complexes - G1	11/32 (34%)	21/32 (66%)	11
△ Enceinte de sécurité pour manipulation complexes - G2	6/35 (18%)	28/35 (82%)	8
Pas d'ensacheuse automatique - G1	42/43 (98%)	1/43 (2%)	0
△ Pas d'ensacheuse automatique - G2 non intacts ou non pré-emballés	10/43 (23%)	33/43 (77%)	0
Identification par symbole et mention « cytotoxique » - G1	40/43 (93%)	3/43 (7%)	0
△ Identification par mention « précautions » - G2	21/43 (49%)	22/43 (51%)	0
Personnel de transport avisé que médicament dangereux - G1	40/43 (93%)	3/43 (7%)	0
△ Personnel de transport avisé que médicament dangereux - G2	10/43 (23%)	33/43 (77%)	0
Pas de système de transport mécanique - G1	30/36 (83%)	6/36 (17%)	7
△ Système de transport mécanique si précautions - G2	4/29 (14%)	25/29 (86%)	14
Mesure vitesse de captage de l'air par anémomètre - zone de manipulation	23/40 (58%)	17/40 (43%)	3
△ Pression négative et évacuation de l'air - local d'entreposage pharmacie centrale	3/14 (21%)	11/14 (79%)	0

Légende : ESB : Enceinte de sécurité biologique, ICPS : Isolateur de confinement pour préparation de produits stériles, G1 : médicament dangereux de groupe 1, G2 : médicament dangereux de groupe 2, NA : non applicable
△ Dénote un critère avec une conformité ≤50%.

Discussion / Conclusion

- La conformité relative aux mesures générales du Guide de l'ASSTSAS était très variable selon les critères
 - La conformité était généralement plus élevée pour les G1 que pour les G2 ou G3
 - La conformité des critères sur l'aménagement était élevée
 - Le respect des critères concernant certaines pratiques sécuritaires est à améliorer
- Il convient de rappeler qu'une cote « non-conforme » indiquait que des améliorations étaient souhaitées; l'importance de ces améliorations peut varier entre les répondants
- Les critères à faible conformité seront priorisés par la communauté de pratique afin d'identifier des pistes d'amélioration

Contact : cynthia.tanguay.hsj@ssss.gouv.qc.ca Conflits d'intérêt : Aucun

Financement : ASSTSAS Remerciement : Sylvie Bédard et Lisa Labrecque, ASSTSAS
Affiche présentée au Grand Forum de l'A.P.E.S. les 24-25 mars 2022, Québec.